

Arrêt terminus, tout le monde descend !



Il est temps d'arrêter le
massacre de la DGFIP !
L'engagement dans une
mobilisation nationale
intersyndicale dans la durée, à
partir du 16 septembre, est
indispensable

PLAN DARMANIN
Destruction des
Finances Publiques

c'est NON !
RETRAIT IMMÉDIAT

Statut, rémunérations, retraites, services publics ...

Nos droits ne
se jouent pas à la loterie !

**Le 24 septembre,
mobilisons-nous !**

Etre ou ne pasdisparaître !

Il est des rentrées plus ou moins difficiles, mais celle de 2019 est sûrement l'une des plus dures que nous risquons de vivre.

Car il ne s'agit plus simplement de résister à quelques mesures éparses ou dispositif socialement dangereux.

L'enjeu dépasse en effet nos propres intérêts. Ce qui est désormais sur la table c'est ni plus ni moins l'affaiblissement historique, pour ne pas parler de disparition, de la DGFIP et cela dans, un terme très proche.

Gérald DARMANIN, tel un autocrate, donne la cadence avec un tel rythme que notre propre administration, il faut bien le dire, peine à suivre.

Fort heureusement, elle dispose à sa tête d'un Directeur Général issu du cabinet de l'autocrate. A ce que nous constatons, il n'a pas son pareil pour répercuter, avec imagination et grande partialité, les idées et initiatives « Darmaniennes » les plus folles.

On supprime plus de 900 services ? Qu'à cela ne tienne, pour M. DARMANIN, qui concède qu'en neuf ans 1200 trésoreries ont déjà été fermées, cela est la conséquence des réformes fiscales. Suppression de la taxe d'habitation, prélèvement à la source ...

Mais n'est-ce pas lui qui en rajoute en disant que les contribuables vont pouvoir régler leurs impôts et taxes en numéraires chez les débiteurs de tabac ?

Bref, si ce dernier nie l'existence d'un plan de restructuration, sûrement par crainte, il lance sans plus attendre des « appels d'offre auprès de la poste et des buralistes pour plus de proximité ».

Nul doute que ce qui se joue, en cette rentrée 2019, c'est tout simplement l'existence de la DGFIP, de nos missions et de nos conditions de travail ■

ACTION

La mobilisation générale de la DGFIP, au centre de la rentrée

L'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP appelle les agents à se mobiliser pour une contre-offensive d'ampleur nationale au plan DARMA-NIN.

A la DNEF, les sections syndicales CGT, Solidaire et CFDT appellent à se mobiliser, et à s'engager dans l'action et la grève, comme au plan national, le 16 septembre 2019.

Pour en débattre, l'intersyndicale DNEF organise une HMI le :

► **12 septembre à 14h00 (salles 03-04).**

Concernant les suites et prolongements de la mobilisation du 16, la section CGT DNEF propose d'ores et déjà la tenue d'une **Assemblée Générale des personnels** le :

► **Mardi 17 septembre à 14h00 (salles 03-04).**

D'autres initiatives seront proposées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

PARITARISME

Le CHSCT du 93 est convoqué pour le :

► **18 septembre 2019**

A son ordre du jour, sera abordée la santé et la sécurité au travail, ainsi que l'aménagement des postes de travail et la présentation des propositions de dépenses

GESTION DU PERSONNEL

« Géographie revisitée », et

Avec la géographie revisitée, voici les nouvelles règles RH édictées par le projet du nouveau réseau de proximité. Un Groupe de travail national, dénommé GT « Volet RH du nouveau réseau de proximité » devait avoir lieu le jeudi 11 juillet. Il a été reporté au mois de septembre.

Au-delà des mesures d'accompagnement financières, déjà annoncées et symboles du plan social élaboré par le gouvernement (prime de restructuration, garantie de rémunération, indemnité de départ volontaire, remboursement des frais de déplacements), les fiches présentées détaillent les priorités d'affectation envisagées.

Des nouvelles règles d'affectation

Les règles énoncées ci-après ont vocation à s'appliquer aux réorganisations de services prenant effet, à compter du 1er janvier 2020, dans le cadre de la départementalisation des affectations.

En tout premier lieu, l'agent figurant dans le périmètre d'une réorganisation pourra bénéficier d'une priorité au mouvement local pour retrouver une nouvelle affectation sur un emploi vacant. Attention, ces priorités ne s'appliqueront que pour le mouvement organisé l'année de la réorganisation, uniquement.

Dans les faits :

La disponibilité des postes dans la direction (c'est-à-dire désormais sur le département) dépend du nombre de postes supprimés lors de la prochaine loi de finances et des vacances de postes, sur cette direction, qui seront potentiellement accessibles.

Exemple : Je suis contrôleur/euse en SIE sur une résidence X. Le SIE de ma résidence X sera transféré à une autre résidence Y. Si je ne désire pas suivre, je dispose de six « priorités ».

1- Une priorité pour suivre mon emploi et ma mission

Ce choix peut m'imposer un déménagement ou une durée de transport plus importante (Dans le mouvement local, cette priorité permettra systématiquement l'accès au service prenant en charge l'activité, dans la limite des emplois transférés.

Si la réorganisation intervient sur la même commune, j'ai l'obligation de suivre mon emploi.)

2 - Une priorité pour tout emploi dans un service de même nature sur la commune d'affectation.

Ce choix sera impossible car aucune structure identique ne subsistera sur la commune.

3 - Une priorité pour tout emploi vacant sur la commune d'affectation

Ce choix implique d'une part qu'il existe des postes vacants et d'autre part va nécessiter un changement de métier voire de filière, car je serai affecté à compter de 2020 « tous postes au département ». À l'heure actuelle, rien ne transparaît sur l'adaptation au poste en matière de formation. Par

ailleurs, les vacances de postes seront fonction de la taille de la direction. Sur de petites directions les vacances pourraient être illusoires...

4- Une priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature que mon service d'origine sur l'ensemble de la direction (donc du département)

Ce choix équivaut à un non choix si je ne souhaite pas quitter ma commune d'affectation. Or ce dernier pourrait m'être imposé dans l'hypothèse où la seconde possibilité me serait fermée...

5- Une priorité pour tout emploi vacant sur la direction (donc sur tout le département).

Ce choix est le choix de l'embarras. Avec potentiellement des trajets domicile – travail conséquents. Et si je n'ai pas de voiture...

6- Une priorité de choix en ALD sur la Direction

Donc non seulement je perds mon poste de titulaire, mais je peux être baladé sur l'ensemble du département en fonction non pas de mes « centres d'intérêts géographiques et fonctionnels » mais en fonction des impératifs de la direction...

Les choses sont donc claires. Les priorités sur des postes vacants entérinent les surnombres potentiels,

ses effets !

et c'est donc bien de mobilité forcée dont il s'agirait alors !

les conséquences pour les mutations « normales »

Et pour les collègues non concernés par les restructurations, il ne faut pas compter sur une mutation pour convenance personnelle (les postes vacants seront prioritairement pris par les collègues subissant les restructurations).

Attention ! Autre nouveauté potentiellement fort préjudiciable aux agents « [...] Le directeur pourrait toutefois organiser des mouvements locaux à une autre date d'effet que le 1er septembre pour accompagner les réorganisations.

Ainsi les directeurs locaux seraient libres d'organiser un mouvement « nouveau réseau de proximité » à l'intérieur de leur département, à la date qu'ils souhaitent, par appel local à candidature.

La direction prendra la main sur les affectations

Avant même la fin des CAPL, la direction pourra donc s'affranchir de toute règle de gestion pour bouger les collègues à sa totale discrétion... Autant pour celles et ceux qui penseraient avoir le temps de « fuir » par le biais d'une mutation ! ■

Ci-contre une infographie du projet DELEVOYE, concernant l'âge de départ en retraite. Document issu du journal de la cgt, la nvo

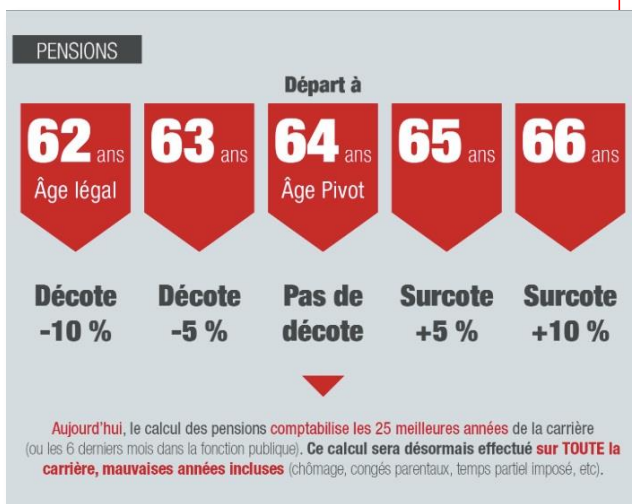
L'administration s'affole et veut faire peur aux personnels qui se mobilisent !!

Les chefs de service reçoivent de la part de leurs directions locales (avec évidemment l'aval, voire sur l'initiative de la Direction générale -DG-) un certain nombre de directives restrictives en arguant de l'obligation de réserve, de discrétion et de neutralité du fonctionnaire, pour tenter de réduire la visibilité de la mobilisation des collègues, entraver les actions qui continuent à fleurir sur l'ensemble du territoire. Un directeur départemental s'est même permis, dans un accès de colère et d'agressivité inadmissible, assorti de paroles grossières, de passer au peigne fin tout un site en arrachant violemment affiches, expressions syndicales, emportant par la même occasion des informations administratives à destination des usagers !

Alors à qui faut-il faire la leçon ? Quelle est la réaction de la DG face à de tels débordements de la part d'un directeur, sachant que les obligations déontologiques sont d'autant plus fortes que la position hiérarchique du fonctionnaire est élevée ? Du moins dans les textes...

Cette dérive n'est que le reflet de la propre faiblesse de notre administration, de la DG et d'une partie de la hiérarchie, qui peinent davantage jour après jour dans leur entreprise de propagande mensongère sur l'avenir de notre réseau. Après le temps des mensonges (« aucune trésorerie ne sera fermée » : propos qui ont été tenus auprès de médias), faute de convaincre, le temps de l'intimidation serait-il venu ?

Une telle attitude, s'il fallait nous en convaincre, prouve que notre action commence à être visible et efficace face à une administration qui comptait agir en toute discrétion !



EN BREF

Référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP)

La CGT appelle l'ensemble du monde du travail à voter.



www.referendum.interieur.gouv.fr

Projet de Réforme des retraites

Jean Paul DELEVOYE qui était chargé du dossier de la réforme des retraites a déposé son rapport auprès du gouvernement.

Parmi les mesures phares, prônées par ce dernier, figurent la fusion de tous les régimes de retraite en un seul et unique régime et l'instauration d'un calcul de pension de retraite à points.

Il va sans dire que les fonctionnaires figurent parmi les grands perdants de cette réforme, si celle-ci devenait effective.

A noter que pour l'ensemble des fonctionnaires, la base de la pension (revenu de remplacement) est établie à partir de la rémunération correspondant à l'indice de rémunération des six derniers mois.

ACTUALITE

dgfip

La communication interne, jusque-là réservée aux agents n'a jamais autant été politiquement orientée.

Peur sur le ministère !
Le ministre qui craint un mouvement social DGFIP d'ampleur utilise désormais le DG en personne pour nous écrire.
Le sens du message : les syndicats vous mentent !

FINANCES PUBLIQUES

La propagande est bien en marche !

Le portail Ulysse qui est l'outil de communication interne à destination des agents est en train de devenir, depuis l'avènement de G. DARMANIN, l'organe central de propagande à l'intention des agents, au bénéfice du ministre des comptes publics. Retour sur une campagne qui reflète une volonté

Qu'une administration fiscale comme la DGFIP engage des campagnes d'information afin de faire connaître les modalités pratiques, nécessaires à l'accomplissement des obligations fiscales qui incombent aux contribuables est compréhensible. Que ces campagnes réduisent notre administration en simple relai de justification des décisions gouvernementales est de moins en moins acceptable.

Le fait que notre Directeur Général, Jérôme FOURNEL, ait été depuis 2017 directeur de Cabinet du ministre de l'action et des comptes publics explique-il cette accentuation ?

A moins que le message ne vienne de plus haut. Chacun se souvient des propos d'Emmanuel MACRON, souhaitant une valse des hauts fonctionnaires jugés, au mieux, réticents et au pire, récalcitrants à la politique décidée par le Président de la République.

Quoi qu'il en soit, le successeur de Bruno Parent, semble bien s'apparenter à l'expression de la volonté Présidentielle de mettre au sein de Bercy des Directeurs jugés plus bienveillants envers la politique gouvernementale. Et comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, G. DARMANIN a fait le nécessaire.

S'agissant de l'intranet Ulysse, nous avons déjà constaté depuis plusieurs mois les prémices de l'évolution vers la reproduction de la parole ministérielle.

Cela a commencé en début d'année par la publication, sur Ulysse, des citations choisies de notre inventif ministre.

En cette rentrée l'offensive redouble et la communication à vocation interne a totalement colonisé l'espace disponible dans sa page d'accueil. On découvre ainsi l'année blanche, les déplacements du ministre et tout ce qu'il faut savoir sur la « baisse à venir, à compter de 2020 », de l'impôt sur le revenu. Cette dernière est d'ailleurs présentée comme une annonce du Président de la République (sic). ■

A LA UNE

01 août 2019 - Actualités générales
Nouveau réseau de proximité : informations à consulter

Un espace consacré au Nouveau réseau de proximité (NRP) vient d'être ouvert sur Ulysse. Vous y trouverez les dernières actualités sur le projet, des informations, des réponses à vos questions ainsi que des témoignages.

Ces éléments vont permettre de nourrir la concertation. Dans un souci de transparence, certaines informations sont données "à date" et pourront évoluer. Elles seront complétées régulièrement et appelées à évoluer en fonction de l'avancement de la concertation autour de ce projet.

→ Accéder à l'espace NRP

LES SITES

→ Intranets locaux
→ Impots.gouv.fr
→ Collectivités-locales

ANNUAIRES

FORUM DGFIP

LIENS UTILES

→ Portail de l'Action sociale des MEF
→ L'Essentiel
→ Alizé
→ Economie.gouv.fr
→ Bercy numérique
→ Autres sites internet

NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

2019 Campagne d'information

LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

Droit à l'erreur

Simplifications

eFiP Le e-journal de la DGFIP

ASSISTANCE INFORMATIQUE

VISITES dans les services

wiFiP

ACTUALITES

28 août 2019 - Actualités générales
Impôt sur les revenus 2018 / Année blanche : Réponses aux 5 questions les plus fréquentes

Afin d'accompagner les usagers dans la compréhension de leur avis d'impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source, une série de questions-réponses vient d'être publiée sur impots.gouv.fr.

→ Consulter

21 août 2019 - Actualités générales
Déplacement de Gérard DARMANIN au Panama

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics s'est rendu au Panama les 18 et 19 août 2019. À cette occasion, il a signé avec son homologue un memorandum installant un groupe de travail franco-panaméen en matière de transparence fiscale.

→ L'espace "Visites dans les services"

31 juill. 2019 - Actualités générales
Déplacement de Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, du 23 au 25 juillet 2019 en Guyane

→ L'espace "Visites dans les services"

24 juill. 2019 - Actualités générales
Simulateur de la baisse d'impôt sur le revenu

Le Président de la République a annoncé une baisse d'impôt sur les revenus perçus à compter de 2020. Avec la mise en place du prélèvement à la source, cette baisse d'impôt sera effective dès le mois de janvier prochain.

[en savoir +](#)

24 juill. 2019 - Actualités générales
Paiement de proximité

Vous trouverez ci-dessous un communiqué de presse sur le paiement de proximité qui permettra aux usagers de régler dans les bureaux de tabac tous les produits (créances fiscales, amendes, produits émis par les collectivités locales ou établissements publics de santé encaissables auprès de la DGFIP - type cantine, crèche, hôpital ...).

La baisse des impôts et taxes est à toutes les sauces !

Un avis sans impôts à payer ? Evidemment, il est déjà prélevé sur la fiche de paie !

ACTUALITES La DGFIP Les AGENTS FISCALITE GESTION PUBLIQUE PILOTAGE ET MOYENS DOCUMENTATION APPLICATIONS

Accueil

Campagne des avis 2019

Cette campagne des avis 2019 est la première depuis la mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier. Dans la grande majorité des cas, les contribuables recevront un avis d'IR 2018 sans montant à payer puisqu'ils bénéficieront du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR). Pour autant, il sera nécessaire d'accompagner les autres contribuables. L'année 2019 constitue également la dernière étape de l'abaissement du seuil de paiement dématérialisé obligatoire qui s'établit désormais à 300 €. C'est un axe fort de la communication pour le paiement des impôts locaux, et ce, dans un contexte confirmé de non-pénalisation. Enfin, en 2019, les foyers fiscaux éligibles à la réforme nationale de la taxe d'habitation, verront leur impôt baisser de 65 %, après une baisse de 30 % en 2018 et avant un dégrèvement total en 2020 pour 80 % des foyers fiscaux. La communication sur la réforme TH se poursuivra donc durant la campagne des avis 2019.

Surimpots.gouv.fr

► Le calendrier fiscal

La campagne 2019